

PUBLICATION EXAMEN DE RATTRAPAGE

Organisation responsable de l'examen professionnel fédéral

EXAMEN PROFESSIONNEL 2022 POUR L'OBTENTION DU BREVET FEDERAL DE CONSEILLERE/CONSEILLER EN COULEURS ET STYLES DE MODE

En 2022, l'examen sera proposé exclusivement comme examen de rattrapage. Toutes les personnes qui ont déjà passé une fois l'examen professionnel et qui n'ont pas réussi une ou des matières ont le droit de se représenter.

En dérogation du règlement existant, les dispositions transitoires suivantes s'appliquent : seules les matières pour lesquelles les notes sont insuffisantes sont à répéter.

Dates d'examens : **11 / 12 avril 2022**

Durée : En fonction du nombre de matières à réexaminer
1 à 2 jours.

Frais d'examens : **Fr. 600.- par matières**

Délai d'inscription : **30 octobre 2021**

Formalités : Le formulaire d'inscription est ci-joint. Veuillez le retourner dans le délai prescrit.

L'inscription retournée dans les temps doit être accompagnée du / des document(s) suivant(s) :

- **Sujet du travail de diplôme** (Directive Branche 5, 1.1 / 1.2)

Désinscription : Selon l'article 11 du règlement de l'examen professionnel, une désinscription est possible jusqu'à quatre semaines avant le début de l'examen. Une rétraction ultérieure n'est possible que si une raison valable le justifie (voir article 11 du règlement).

Les frais d'annulation varient en fonction du nombre de matières qui auraient dû être examinées. Après la désinscription, les coûts seront calculés et communiqués individuellement.

En cas de désinscription, les frais d'annulations suivants seront à payer pour chaque matière individuelle :

- Jusqu'à 8 semaines avant l'examen : CHF 200.00
- Jusqu'à 4 semaines avant l'examen : CHF 350.00
- Passé ce délai : CHF 600.00 (Frais d'examen sans la taxe de SEFRI)



SCHWEIZER FACHVERBAND
FARB-, STIL- UND IMAGEBERATUNG

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
SUISSE DES CONSEILLÈRES ET
CONSEILLERS EN IMAGE, COULEURS
ET STYLES DE MODE

ASSOCIAZIONE PROFESSIONALE
SVIZZERA DELLE CONSULENTI
SUI COLORI E SULLO STILE-MODA

www.fsfm.ch

PUBLICATION EXAMEN DE RATTRAPAGE

Organisation responsable de l'examen professionnel fédéral

Travail de diplôme :

Le travail de diplôme doit être remis au secrétariat FSFM brevet fédéral en trois exemplaires au plus tard 14 jours avant l'examen (l'original sera pour les archives, les deux copies seront remises à deux expertes pour l'évaluation).

Informations

pour l'évaluation :

Les parties pratiques de l'examen **et le travail de diplôme écrit** comptent à double.

Veuillez lire attentivement le **règlement et les directives** relatifs à cet examen professionnel. Ceux qui ne les ont pas encore peuvent les commander en ligne au format PDF auprès du secrétariat de la FSFM (info@fsfm.ch).

Informations et inscriptions : Secrétariat FSFM brevet fédéral, Sonnhalden 49,
9607 Mosnang / E-Mail : info@fsfm.ch / ☎ : 031 901 28 09.

S'applique uniquement à ceux qui n'ont pas passé le travail de diplôme.